

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS
M.R.C. DE L'ÎLE D'ORLÉANS

PROCÈS-VERBAL

À la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, tenue le lundi 5 mai 2014, à 20 h à la salle municipale, située dans le centre le Sillon, 337, chemin Royal, étaient présents les membres du Conseil : Micheline Darveau, Lauréanne Dion, Michel Gagné, Jacques Drolet, Dominique Labbé et Natasha Bouchard St-Amant sous la présidence de la mairesse Lina Labbé.

Est présent également, le directeur général/secrétaire-trésorier Marco Langlois.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption du procès-verbal du 7 avril 2014;
3. Suivi du procès-verbal;
4. Correspondance;
5. Adoption des dépenses;
6. Demande d'aide financière;
 - a) Évènement l'Île en Blues – 8^e édition 2014;
 - b) Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans – Fête nationale 2014;
7. Dépôt des états comparatifs semestriels;
8. Dépôt des indicateurs de gestion pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013;
9. Résolution – Nomination secrétaire-trésorier adjoint;
10. Rapport de la Mairesse situation d'urgence travaux de drainage de l'intersection chemin Royal/ rue Lemelin par le stationnement avant du centre le Sillon;
11. Résolution – Autorisation des travaux de drainage de l'intersection chemin Royal/ rue Lemelin par le stationnement avant du centre le Sillon;
12. Avis de motion – Adoption du Règlement numéro 014-121 Modifiant le règlement numéro 07-060 sur le fonds de roulement pour augmenter le montant du fonds;
13. Résolution – Appui demande de Philippe Deslauriers pour le restaurant Phil-tu Patate;
14. Varia
 - a) M.R.C.;
 - b) Rapports des activités des élus;
15. Période de questions;
16. Levée de la séance.

Ouverture de la séance

La mairesse constate le quorum et souhaite la bienvenue aux membres du conseil ainsi qu'aux citoyens présents à la séance.

014-057 Item 1 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Jacques Drolet appuyée par Dominique Labbé.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

014-058 Item 2 **Adoption du procès-verbal de la séance du 7 avril 2014**

L'adoption du procès-verbal est proposée par Natasha Bouchard St-Amant appuyée par Michel Gagné.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents

Item 3 Suivi des procès-verbaux

Item 4 Correspondance

014-059 Item 5 **Adoption des dépenses et autorisation de paiement des comptes**

Les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la liste des comptes soumise par le directeur général/secrétaire-trésorier. Cette liste indique la somme de : 20 980,17 \$ en comptes payés et la somme de : 16 903,41 \$ en comptes à payer le tout pour un total de : 37 883,58 \$.

Il est proposé par Lauréanne Dion appuyé par Jacques Drolet, que les dépenses figurant à cette liste soient adoptées et que le paiement des comptes soit autorisé.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Je, soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites précédemment.

Marco Langlois, g.m.a.

Directeur général/secrétaire-trésorier

014-060

a) Évènement l'Île en Blues – 8^e édition 2014

Attendu que l'Évènement en l'Île Blues a modifié ses statuts et qu'il n'est plus destiné à une œuvre caritative;

Attendu que ce faisant la demande telle que reçue des organisateurs ne respecte pas la Politique d'aide au milieu de la Municipalité;

Attendu que le Conseil désire tout de même favoriser la tenue de cet évènement qui est apprécié autant des visiteurs que des résidents de toute l'Île d'Orléans;

En conséquence, il est proposé par Michel Gagné appuyé par Dominique Labbé et il est résolu

Que soit autorisé l'achat de deux laissez-passer valides pour les deux jours de l'activité pour la somme de 60 \$ taxes incluses.

Que ces deux laissez-passer soient offerts aux citoyens de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans au moyen d'un tirage au sort sur simple inscription des citoyens intéressés.

Que les citoyens de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans soient invités à s'inscrire dans les prochains numéros du journal Autour de l'Île et sur le site Internet de la Municipalité.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

014-061

b) Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans – Fête nationale 2014

Il est proposé par Natasha Bouchard St-Amant appuyé par Micheline Darveau de verser la somme de 200 \$ à la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans pour la soutenir dans l'organisation de la Fête nationale 2014, à laquelle tous les résidents de l'Île d'Orléans sont conviés.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Item 7 **Dépôt des états comparatifs semestriels**

Monsieur Marco Langlois, directeur général/secrétaire-trésorier dépose au Conseil, tel que requis par la Loi, les états comparatifs semestriels au 1^{er} mai 2014.

Item 8 **Dépôt des indicateurs de gestion pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013**

Monsieur Marco Langlois, directeur général/secrétaire-trésorier dépose au Conseil, tel que requis par la Loi, les indicateurs de gestion pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013.

014-062

Item 9 **Résolution – Nomination secrétaire-trésorier adjoint**

Attendu que l'article 179 du Code municipal du Québec stipule que : « *Toute municipalité doit avoir un officier préposé à la garde de son bureau et de ses archives. Cet officier est désigné sous le nom de «secrétaire-trésorier»;* (RLRQ. C. C-27.1)

Attendu que le Code municipal du Québec prévoit que le secrétaire-trésorier assiste aux séances du conseil municipal et en dresse le procès-verbal qui est en définitive « *l'acte du secrétaire-trésorier* »;

Attendu que la présence d'un secrétaire-trésorier est requise à toutes séances du conseil municipal;

En conséquence, il est proposé par Micheline Darveau appuyé par Natasha Bouchard St-Amant

Et

Il est résolu

Que Monsieur André Dion, actuellement à l'emploi de la Municipalité à titre d'adjoint administratif, soit officiellement nommé à titre de secrétaire-trésorier adjoint de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Item 10 **Rapport de la Mairesse situation d'urgence travaux de drainage de l'intersection chemin Royal/ rue Lemelin par le stationnement avant du centre le Sillon**

Chères concitoyennes et chers concitoyens,
Membres du conseil municipal,
Membres de la direction et du personnel,

Mesdames et Messieurs,

Depuis le début du printemps 2014, des problèmes majeurs de crues des eaux sont survenus dans le secteur du centre le Sillon entre autres sur son stationnement avant, l'eau sortait à travers le talus et débordait à l'intersection de la rue Lemelin où l'eau et la terre débordaient. Ceci a aussi entraîné une inondation à l'intérieur de la grande salle par près de 2 pouces et demi d'eau.

Nous avons tout d'abord fait effectuer des tests, par l'entreprise avec Gosselin & Tremblay, pour vérifier le drainage du chemin Royal, du stationnement avant du Sillon, de la rue Lemelin ainsi que les drains agricoles du centre le Sillon. Ces tests nous ont permis de déterminer que les drains de rue étaient bloqués et que les drains agricoles du centre le Sillon étaient obstrués ou mal placés.

Par la suite, nous avons demandé à l'entreprise Véolia de tenter de débloquer, au moyen d'une machine à pression, la conduite de drainage de la rue Lemelin qui prend sa source à partir du fossé du chemin Royal. Les trois heures de travail n'auront permis de ne nettoyer qu'une distance d'environ 10 pieds.

Nous avons complété nos tests en excavant quelques longueurs de tuyaux en partant de l'extrémité est de la conduite près de la citerne vers le chemin Royal. Le résultat de ce dernier test est que les tuyaux sont bloqués à 100 % par le sable et la terre qui provient du fossé du chemin Royal. (Responsabilité du ministère des Transports du Québec)

Pour faire suite à ce constat, nous avons eu deux rencontres avec des représentants du ministère des Transports du Québec. La première fois, pour qu'il puisse constater la situation avec nous. La deuxième fois, à notre demande, pour tenter d'obtenir une compensation financière de leur part ou, à tous le moins, de trouver une solution afin de régler le problème à long terme.

Bien qu'ils soient conscients que le sable provient de leur fossé, notre demande d'aide financière préliminaire a été refusée. Un projet d'aménagement de bassin de rétention des sédiments sera à l'étude et nous reviendrons à la charge pour tenter d'obtenir une compensation financière.

En analysant la situation, j'ai déclaré une situation d'urgence pour assurer la pérennité des biens municipaux, et ce, conformément à l'article 937 du Code municipal du Québec. (RLRQ. C. C-27.1)

Nous serons maîtres d'œuvre des travaux. En plus de notre demande au ministère des Transports du Québec, nous avons demandé au MAMOT une modification pour obtenir une réaffectation d'une partie de l'enveloppe restante de la taxe d'accise qui devait servir à l'asphaltage dans la route d'Argentenay pour l'investir dans la solution retenue pour remédier à ce problème important du cœur du village.

Lina Labbé
Mairesse

014-063

Item 11 **Résolution – Autorisation des travaux de drainage de l'intersection chemin Royal/ rue Lemelin par le stationnement avant du centre le Sillon**

Attendu que des problèmes majeurs de crues des eaux sont survenus ce printemps dans le secteur du centre le Sillon entre autres sur son stationnement avant, à l'intersection de la rue Lemelin et par une inondation à l'intérieur de la grande salle par près de 2 pouces et demi d'eau;

Attendu que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a fait appel à l'entreprise Gosselin et Tremblay de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans pour étudier les causes à l'origine du problème;

Attendu que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a fait appel à l'entreprise Véolia pour tenter de rétablir la circulation du conduit de drainage de la route et du stationnement au moyen d'un appareil à pression;

Attendu que ces problèmes sont principalement reliés au drainage du chemin Royal vers la rue Lemelin et que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a déjà interpellé le ministère des Transports du Québec pour obtenir une aide financière visant à effectuer la correction du problème;

Attendu que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a déjà déposé une programmation de travaux dans le cadre du programme 2010-2013 de remboursement de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) dans lequel il restait une somme de 182 800 \$ qui étaient prévus pour le revêtement mécanisé de la route d'Argentenay à finaliser au printemps 2014;

Attendu l'urgence de la situation pour assurer la pérennité des biens de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans soient; l'assise du terrain avant du centre le Sillon, de l'assise de la rue Lemelin et du centre le Sillon lui-même et ce conformément à l'article 937 du Code municipal du Québec; (RLRQ. C. C-27.1)

En conséquence

Il est proposé par Jacques Drolet, appuyé par Dominique Labbé

Et

Il est résolu

Que le conseil municipal autorise les travaux déjà réalisés pour remédier à la situation d'urgence;

Que l'ensemble des travaux de ce dossier est réalisé sous la responsabilité de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans;

Que le responsable de la Municipalité pour la réalisation de ces travaux soit Monsieur Marco Langlois, directeur général/secrétaire-trésorier;

Que Madame Lina Labbé, mairesse et Monsieur Jacques Drolet, conseiller au siège numéro 4 soient désignés par le conseil pour assister Monsieur Langlois dans la supervision de ces travaux ;

Que tous les contrats qui seront octroyés devront respecter les règles d'adjudication des contrats municipaux applicables, et ce notamment conformément à la Politique de gestion contractuelle de la Municipalité ;

Qu'une demande d'aide financière soit officiellement adressée à la direction régionale de la Capitale-Nationale du ministère des Transports du Québec ;

Qu'une demande de réaffectation financière de l'enveloppe restante soit acheminée à la direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre du programme TECQ 2010-2013.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Item 12 Avis de motion – Adoption du Règlement numéro 014-121 Modifiant le règlement numéro 07-060 sur le fonds de roulement pour augmenter le montant du fonds

Lauréanne Dion donne Avis de motion qu'à une séance ultérieure sera soumis pour adoption le règlement numéro 014-121 modifiant le règlement numéro 07-060 sur le fonds de roulement pour augmenter le montant du Fonds.

014-064

Item 13 Résolution - Appui demande de Philippe Deslauriers pour le restaurant Phil-tu Patate

Attendu l'intention de Monsieur Philippe Deslauriers de louer le local de l'ancien Resto du sud de Monsieur Laurent Roberge du 413, chemin Royal pour y installer son nouveau restaurant Phil-tu Patate;

Attendu que Monsieur Deslauriers désire pouvoir vendre des boissons alcoolisées dans son restaurant;

Attendu que, pour ce faire, Monsieur Deslauriers doit obtenir l'appui de la Municipalité pour l'obtention d'un permis de vente d'alcool de la Régie des alcools, des courses et des jeux;

Attendu qu'en vertu de la réglementation actuelle en vigueur reliée au 413, chemin Royal, cette demande est conforme à la réglementation municipale par droit acquis;

En conséquence, il est proposé, par Micheline Darveau appuyée par Natasha Bouchard St-Amant

Et

Il est résolu,

Que la Municipalité appuie la demande de Monsieur Philippe Deslauriers auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux pour qu'il puisse obtenir un permis de vente de boissons alcoolisées dans son restaurant Phil-tu Patate qui sera situé au 413, chemin Royal.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Item 14 **Varia**

- a) M.R.C.;
- b) Rapports des activités des élus;

Item 15 **Période de questions**

Selon les règles de régie interne du Conseil municipal, la période de questions débute à 20 h 30 et se termine à 20 h 38 pour une durée de 8 minutes.

014-065

Item 16 **Levée de la séance**

La levée de la séance est proposée par Lauréanne Dion appuyée par Michel Gagné, il est 20 h 38.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

* En signant le présent procès-verbal, la mairesse reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y figurant.